

Club Ados

11-17 ANS

L'usage des téléphones portables est

Tarif CDCG: 14€10 / semaine | Tarif hors CDCG: 16€80 / semaine 36 pla

CD	CO. ITCI	V / Scillattic	Tall Hors Coca. Tocob / Schlame			
aces max. Lieux de rendez-vous		Heures de Rendez vous	Heures de Retour	Activités		
	14: 07/04	Parking du lycée Palissy à Gien	10h00	17h00	Thèque	
	Lundi 07/04	Gymnase des Clorisseaux à Poilly-lez-Gien	10h00	17h00	Tournoi sports collectifs	
	Mardi 08/04	Parking du lycée Palissy à Gien	10h00	17h00	Badminton	
	Mardi 08/04	Gymnase des Clorisseaux à Poilly-lez-Gien	10h00	17h00	Ateliers VTT	
	Mercredi 09/04	Parking du lycée Palissy à Gien	10h00	17h00	Sortie VTT	
		Gymnase des Clorisseaux à Poilly-lez-Gien	10h00	17h00	à Briare	
	Jeudi 10/04	Parking du lycée Palissy à Gien	09h00	18h00	Sortie	
		Gymnase des Clorisseaux à Poilly-lez-Gien	09h00	18h00	Accrobranche	
,	Vandradi 11/04	Parking du lycée Palissy à Gien	10h00	17h00	Tir à l'arc Tennis ballon	
	Vendredi 11/04	Gymnase des Clorisseaux à Poilly-lez-Gien	10h00	17h00	Jeu de piste	

Prévoir un repas pour tous les jours (possibilité de réchauffer lors des journées au gymnase) Pour la sortie, prévoir des affaires adaptées.

Stages Sportifs

Tarif CDCG : 14£10 / semaine | Tarif hors CDCG : 16£80 / semaine

48 places max.	INITIATIONS SPORTIVES	ANIMATIONS SPORTIVES (48 places)				
	6/11 ans	6/8 ans (24 places) Gymnase Marguerite Audoux	9/11 ans (24 places) Gymnase Céline Bottet			
HORAIRES	10h - 12h (accueil à partir de 9h45)	14h - 17h (accueil à partir de 13h45)				
Lundi 07/04	Judo	Jeux traditionnels Sports de raquette	Jeux traditionnels Sports de raquette			
Mardi 08/04	Dojo Intercommunal 24 places	Jeux traditionnels Sports de raquette	Sports collectifs Sports de raquette			
Mercredi 09/04	Cyclo	Jeux traditionnels Sports collectifs	Jeux traditionnels Sports collectifs			
Jeudi 10/04	Jeudi 10/04 Stade Louis Boyer 24 places		Jeux traditionnels Sports collectifs			
Vendredi 11/04	Sortie Accrobranche au Family park (9h-17h Rendez-vous sur le parking du lycée Palissy à Gien					

Possibilité de réservation de repas : 3€50 le repas / prévoir un pique-nique le jour de la sortie. Pour la sortie, prévoir des affaires adaptées.

ou sur le parking du gymnase des Clorisseaux à Poilly-lez-Gien

Club Ados & Stages sportifs

- Stages Sportifs:

Du 07 au 11 avril 2025 Inscription avant le 01/04

Prévoir son repas pour le jour de la sortie. Toute nourriture extérieure est interdite : en raison de la délocalisation de la cantine lors des vacances scolaires, les repas des stages sportifs sont possibles sous forme de plateau-repas au tarif de 3.50€.

- Club Ados:

Prévoir son repas pour tous les jours et un pique-nique les jours de sorties.

- Remise des dossiers d'inscription :

Les dossiers complets sont à remettre impérativement à la CDCG : Espace G. Gonat - rue de l'Ancien Hôtel-Dieu - 45500 Gien - Tél : 02 38 05 19 12 Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 / Le vendredi de 8h à 12h **Fin des inscriptions le mardi 1**er avril 2025.

- Pour participer, il suffit de :

- Remplir les fiches de renseignements, du droit à l'image et l'autorisation de départ
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile 2025
- Remplir le questionnaire de santé fourni dans ce dossier. Si vous répondez OUI à une seule question, fournir un certificat médical. Si vous répondez NON à TOUTES les questions, pas besoin de ce certificat.
- Remplir l'autorisation parentale ainsi que le tableau de présence
- Venir en tenue de sport
- Fournir la photocopie du carnet de vaccinations
- Règlement : après réception de la facture, les sommes sont à régler auprès de la Trésorerie
- Brevet de 50 mètres natation

Autorisation parentale

Je, soussigné(e) M ^{me} , M	(père, mère, tuteur*) autorise mon
enfant,	à participer aux activités sportives organisées par la
Communauté des Communes G	iiennoises pendant les vacances de printemps 2025.
Date :	Signature du responsable :
Présences**	
■ Lundi ■ Mard	ons sportives (24 places) i
☐ Après-midi : anir	nations sportives
□ 6-8 ans (24 pl □ Lundi □ N	aces)
	ien (parking du lycée Bernard Palissy) oilly-lez-Gien (parking du gymnase des Clorisseaux)
☐ Plateau repas fro	Did (3,50€): ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi
Club ados (36 places)	:
_	g du gymnase des Clorisseaux)
□ Lundi □ Mardi □ M	ercredi 🗖 Jeudi 🗖 Vendredi
Nom :	N° Tél :
Adresse :	
☐ l'ai pris connaissance d	du règlement intérieur

Responsabilité:

- Pendant les horaires d'animation : les enfants sont sous l'autorité des
- Avant et après les horaires indiqués sur le programme : les enfants sont sous le responsabilité des parents.

* Entourer la mention ut **cochez vos ch

Fiche Renseignements

L'Enfant	1	2	3	4	
Prénom					
Nom					
Fille / Garçon	F□/G□	F□/G□	F□/G□	F□/G□	
date de naissance	Né(e) le	Né(e) le	Né(e) le	Né(e) le	
	A	A	A	A	
Régime alimentaire					
Copie d'assurance extrascolaire					
Le responsa	able légal		Jugement : ☐ oui / ☐ non		
	□ Père / □ Mèr	e	□ Père / □ Mère	9	
Prénom					
Nom					
Adresse					
CP / Ville					
Tél.					
Tél. d'urgence					
E-mail					
Employeur					

Autres personnes majeures pouvant venir chercher votre enfant :						
1:	_/ Tél :					
2:	_/ Tél :					
3:	_/ Tél :					

Autorisation de départ «non accompagné»

Club Ados & Stages sportifs

Je, soussigné(e) M ^{me} , M Domicilié(e) : 	
Agissant en qualité de : □ père / □] mère / □ tuteur
<u>Autorise l'enfant :</u>	
1	né(e) le :
2	né(e) le :
3	né(e) le :
4	né(e) le :
Et demeurant à la même adresse, A partir seul(e) des animati	
pour la période du	au
Animations: ☐ Stage sp☐ Club Add	oortif (6/11 ans) os (11/17 ans)
Je décharge donc les animateurs d du départ de mon enfant. Fait pou	e toutes responsabilités à compter r servir et valoir ce que de droit,
Le:	Signature du responsable :

Autorisation de diffusion

M^{me}, M. _____

Domicilié(e):

Je, soussigné(e)

Agissant en qualité de : □ père / □ mèr	re / 🗖 tuteur
□ Autorise La Ville de Gien et/ou la Communauté diffuser à titre gratuit et non exclusif des activités dont elle a la responsabil partie ou totalité, à des fins d'informatic compter de ce jour.	s photographies réalisées dans le cadre lité, ainsi qu'à exploiter ces clichés, en
La présente autorisation conce	erne :
1	né(e) le :
2	né(e) le :
3	né(e) le :
4	né(e) le :
Le bénéficiaire de l'autorisation s'inter exploitation des photographies suscept à la réputation, et d'utiliser les photogra à caractère pornographique, raciste, x préjudiciable.	ible de porter atteinte à la vie privée ou phies de la présente, dans tout support
Je me reconnais être entièrement rempli à aucune rémunération pour l'exploitati Les photographies pourront être exploit supports connus et inconnus à ce jour, par extraits et notamment : Presse, Jour	on des droits visés aux présentes. ées et utilisées sous toute forme et tous dans le monde entier, intégralement ou
Le :	Signature du responsable :

Questionnaire de santé

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par **OUI** ou par **NON**, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

	1	2	3		4	
Tu es :	u es : une fille un garçon		une fille un garçon		□ une fille □ un garçon	
Ton âge :	ans	ans		ans		ans
			1	2	3	4
		Depuis l'année der	nière			
Es-tu allé (e) à l' plusieurs jours ?	hôpital pendant toute	une journée ou	□ oui □ non	□ oui □ non	□ oui □ non	□ oui □ non
As-tu été opéré	(e) ?		□ oui □ non	□ oui □ non	□ oui □ non	□ oui □ non
As-tu beaucoup	plus grandi que les aut	tres années ?	□ oui □ non	□ oui □ non	□ oui □ non	□ oui □ non
Avez-vous eu un	ne perte de connaissan	ce ?	□ oui □ non	□ oui □ non	□ oui □ non	□ oui □ non
As-tu beaucoup	maigri ou grossi ?		□ oui □ non	□ oui □ non	□ oui □ non	□ oui □ non
As-tu eu la tête	qui tourne pendant un	effort ?	oui non	□ oui □ non	□ oui □ non	□ oui □ non
As-tu perdu con de ce qui s'était	naissance ou es-tu ton passé ?	nbé sans te souvenir	oui non	□ oui □ non	□ oui □ non	oui non
	u plusieurs chocs violer moment une séance d	oui non	□ oui □ non	□ oui □ non	oui non	
As-tu eu beauco rapport à d'habi	oup de mal à respirer po tude ?	□ oui □ non	□ oui □ non	□ oui □ non	□ oui □ non	
As-tu eu beauco	oup de mal à respirer a	□ oui □ non	□ oui □ non	□ oui □ non	□ oui □ non	
As-tu eu mal da qui bat très vite	ns la poitrine ou des pa) ?	oui non	□ oui □ non	oui non	oui non	
As-tu commence les jours et pour	é à prendre un nouvea · longtemps ?	u médicament tous	□ oui □ non	□ oui □ non	□ oui □ non	□ oui □ non

	1	2	3	4		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	oui	oui	oui	oui		
	non	non	non	non		
Depuis un certain temps (plus	de 2 sema	aines) :				
Te sens-tu très fatigué (e) ?	□ oui	□ oui	□ oui	□ oui		
	□ non	□ non	□ non	□ non		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	□ oui	□ oui	□ oui	□ oui		
	□ non	□ non	□ non	□ non		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	□ oui	□ oui	□ oui	□ oui		
	□ non	□ non	□ non	□ non		
Te sens-tu triste ou inquiet ?	oui	oui	oui	oui		
	non	non	non	non		
Pleures-tu plus souvent ?	oui	oui	oui	oui		
	non	non	non	non		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	oui	oui	□ oui	oui		
	non	non	□ non	non		
Aujourd'hui :						
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	□ oui	□ oui	□ oui	□ oui		
	□ non	□ non	□ non	□ non		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	□ oui	□ oui	□ oui	□ oui		
	□ non	□ non	□ non	□ non		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	oui	oui	oui	oui		
	non	non	non	non		
Questions à faire remplir p	ar tes pare	ents				
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	oui	oui	□ oui	□ oui		
	non	non	□ non	□ non		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	□ oui	□ oui	□ oui	□ oui		
	□ non	□ non	□ non	□ non		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	□ oui □ non	oui non	oui non	oui non		
Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.						

Le : _____ Signature du responsable :

Signature du mineur :

Réglement intérieur

Article 1: Les animations de l'école intercommunale des sports sont ouvertes aux personnes âgées de 3 ans et plus.

Article 2 : encadrement

La qualification et les taux d'encadrement sont fixés de manière réglementaire.

Pour les « activités seniors », la règlementation prend en compte la capacité d'accueil du site et la capacité d'encadrement. Un animateur sera présent lors de chaque séance.

Pour la « Motricité 3-6 ans », le taux d'encadrement est fixé à :

· 1 encadrant pour 8 enfants âgés de 3 à 6 ans

Les « Stages Sportifs » et le « Club Ados » répondent aux normes d'encadrement des mineurs en accueil collectif selon les quotas fixés par la DRAIES :

• 1 encadrant pour 12 enfants âgés de plus de 6 ans

Une équipe qualifiée, composée d'animateurs / éducateurs diplômés ou en formation assurent l'encadrement des jeunes et des activités.

L'encadrement peut être complété par du personnel extérieur au service dans le cadre d'activités spécifiques.

Article 3 : périodes d'ouverture, horaires

Le Club Ados fonctionne:

- 1 semaine par petites vacances scolaires (automne, fin d'année, hiver et printemps)
- · 3 semaines en juillet et 3 semaines en août lors de la période estivale
- · Ouverture de 10h à 17h
- · Possibilité de modification des horaires en fonction des activités proposées
- · Le repas du midi est à prévoir par les familles chaque jour
- · Inscription à la semaine

Article 4: inscription

Les dossiers d'inscription sont à retourner complétés au secrétariat du service des sports situé à l'Espace Gonat ou par mail (minibus@gien.fr). Seuls les dossiers dûment complétés seront traités et validés.

Pour s'inscrire, il conviendra de fournir les documents suivants :

- · La fiche de renseignement
- · La fiche de sanitaire de liaison
- · La fiche de présence
- Le droit à l'image
- · L'autorisation de départ seul (pour les Stages Sportifs et le Club Ados)
- · Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Pour les mineurs : le questionnaire médical et en cas de réponse positive à une question, il faudra fournir un certificat médical

Le dossier est valable une année (année scolaire). Seule la fiche de présence est à remettre lors de l'inscription aux animations se déroulant durant les vacances scolaires (dispositifs jeunes uniquement).

Article 5 : modalités et délais d'inscriptions

En début d'année scolaire, un livret d'animation est créé et distribué sur le territoire ou accessible via le site legiennois.fr. Toutes les informations et les dates concernant les dispositifs y sont inscrites

Les personnes déjà inscrites et ayant fourni une adresse mail valide recevront également l'information par mail.

Pour le « Club Ados » et les « Stages Sportifs », les inscriptions sont généralement ouvertes 3 semaines avant chaque période de vacances jusqu'au mardi soir précédant l'ouverture du dispositif. Au-delà de cette date, les inscriptions pourront toujours être possible en cas de places disponibles mais :

- Il n'y aura plus d'accès à la cantine pour les Stages Sportifs
- Il n'y aura plus d'accès au transport vers le site d'activité pour le Club Ados

Cette procédure est mise en place pour des raisons d'organisation du personnel d'encadrement, du respect de la législation, de la commande des repas et des goûters (pour les Stages Sportifs). Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de leur arrivée, dans la limite du nombre de places disponibles.

Article 6 : facturation

Lors de l'inscription, aucun règlement ne sera pris en charge. Les familles recevront une facture à régler de la part du Trésor Public après chaque période de vacances.

ATTENTION:

Toute inscription sera facturée à la famille en cas d'absence non-justifiée du jeune Non-facturation sur présentation d'un certificat médical Tout repas commandé sera facturé lors des stages sportifs.

Article 7: tarification

Le montant de l'adhésion aux dispositifs est fixé en Conseil Communautaire ou sur décision du Président de la Communauté des Communes Giennoises. Elle est individuelle. Les règlements s'effectueront par titre de recettes (à la fin de la période d'activités). En ce qui concerne les adhérents qui seraient absents pour des raisons autres que la maladie (sur présentation d'un certificat médical), la facturation sera établie selon l'inscription.

<u>Article 8 : responsabilité</u>

L'adhérent ne doit avoir sur lui aucun objet de valeur. La Communauté des Communes Giennoises dégage toute sa responsabilité en cas de perte ou de vol. Il est conseillé que chaque participant ait une tenue vestimentaire adaptée aux différentes activités, sauf cas particulier signalé par la Communauté des Communes Giennoises.

Durant la période où le jeune est accueilli au sein du dispositif « Stages Sportifs » ou « Club Ados », celui-ci est placé sous la responsabilité de la Communauté des Communes Giennoises.

En cas d'absence, les animateurs appelleront les responsables légaux pour signaler l'absence. A l'arrivée sur le dispositif, le jeune, le responsable légale signera le registre de présence.

Les visites et les présences de personnes non-inscrites ou non-habilitées sur la structure ne sont pas autorisées durant cette période.

Les jeunes ayant l'autorisation de partir seul du dispositif pourront le faire par leur propre moyen mais ne seront libérés qu'aux horaires prévus. Il ne sera pas possible de quitter le dispositif en cours de journée.

Pour les jeunes n'ayant pas d'autorisation de départ seul, les parents doivent venir récupérer leur enfant sur le lieu d'activité ou de rendez-vous fixé. Les parents, ne pouvant venir récupérer euxmêmes leur enfant, doivent préalablement avoir fait connaître, par écrit, le nom et le prénom de la personne habilitée à venir le chercher.

En cas de retard:

Afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités, il est demandé aux parents et aux jeunes de respecter les horaires.

En cas de retard exceptionnel, les parents ou le jeune doivent prévenir impérativement les animateurs.

<u>Article 9 : capacité d'accueil</u>

Comme précisé dans l'article 2, les dispositifs respectent la règlementation fixée par la DRAJES. Ainsi, et sauf aménagement lié aux activités, la capacité d'accueil des dispositifs est la suivante :

Stages Sportifs 6-11 ans:

- · Matinée, initiations sportives : 24 par activités
- · Après-midi, animations sportives : 48 par tranche d'âge (6-8 et 9-11ans

Club Ados 11-17 ans:

Petites vacances : 24 adolescentsGrandes vacances : 48 adolescents

· Mini-camp: 12 adolescents

Article 10 : vaccinations / maladies

Pour les personnes accueillies, selon le code de la Santé Publique (article L.3111-1), les vaccins suivants sont obligatoires :

- Vaccination antidiphtérique
- Vaccination antitétanique
- Vaccination antipoliomyélitique

Un mineur non-vacciné ne peut être inscrit sur les dispositifs que s'il dispose d'une attestation de contre-indication du médecin.

Toute personne malade ou fiévreuse doit rester à son domicile et suivre les prescriptions établies par son médecin.

Aucun médicament ne peut être administré aux mineurs sauf en cas de présentation d'une ordonnance et d'une demande des parents.

En cas de symptôme apparaissant durant le temps d'accueil, les représentants légaux seront avertis par les animateurs afin qu'ils viennent chercher leurs enfants dans un délai raisonnable. Selon l'évolution de l'état du jeune et le délai d'attente de prise en charge, il pourra être envisage par les animateurs d'appeler les secours d'urgence, tout en informant la famille.

Article 11: accident

En cas d'accident bénin, l'équipe d'animation dispensera les soins nécessaires aux usagers, voire contactera les secours d'urgence pour un avis et en informera la famille.

En cas d'évènement grave mettant en péril ou compromettant la santé de l'usager, les animateurs contacteront les services d'urgence qui pourront décider de conduire la personne au Centre Hospitalier le plus proche. Dans tous les cas, la famille sera informée.

Lors d'un accident, les animateurs rempliront une déclaration d'accident entre la CDCG et l'usagers.

Article 12: assurance

La Communauté des Communes Giennoises a souscrit une assurance permettant de couvrir les frais résultant d'un accident survenu pendant le fonctionnement des activités. Cette assurance couvre la responsabilité civile des adhérents et des agents dans les limites du fonctionnement des dispositifs. Les adhérents doivent souscrire une police d'assurance « responsabilité civile ». Tout dommage ou dégât causé par une personne sur les aménagements et les installations sera réparé par la Communauté des Communes Giennoises ou par un tiers aux frais des auteurs. Un titre de recettes du montant du préjudice sera adressé.

Article 13: restauration

Tout enfant fréquentant à la journée le dispositif « Stages Sportifs » pourra prendre son repas à la cuisine centrale, en s'inscrivant auprès du service des sports. Toute nourriture extérieure est interdite à la cantine. Vous pouvez prendre connaissance des menus via le site villedegien.fr rubrique restauration.

Concernant le Club Ados, le repas sera fourni par la famille tous les jours, avec possibilité de le faire réchauffer (micro-onde).

Il est demandé, dans la mesure du possible, que les repas fournis par les familles soient des repas équilibrés participant ainsi pleinement à l'épanouissement et la formation du jeune.

Article 14 : vie collective et règles de vie

Les personnes fréquentant les dispositifs sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées dans le cadre du règlement intérieur.

Les usagers doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres et aux personnels d'encadrement.

Les adhérents doivent respecter le matériel, les bâtiments et les équipements mis à leur disposition.

Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser les matériels abimés.

Si le comportement d'une personne perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective du groupe, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation. Si le comportement persiste, un rendez-vous sera proposé et une exclusion du dispositif pourra être décidée.

En cas de mauvais comportement, les sanctions seront échelonnées via un entretien avec le jeune, convocation des parents, lettre d'avertissement puis lettre d'exclusion.

<u>Article 15 : objets de valeur</u>

Il est formellement déconseillé aux usagers d'apporter des objets de valeur sur les dispositifs. En cas de perte ou de vol d'objets personnels appartenant aux jeunes, la Communauté des Communes Giennoises décline toute responsabilité.

Au Club Ados, le téléphone portable n'est pas accepté durant les périodes d'activité. Il est toléré, sous la responsabilité du jeune, lors des moments de temps libres (repas et transport). Cependant, il est à noter que toute photo compromettante d'un jeune pris lors du Club Ados et publiée sur les réseaux sociaux est strictement interdite et pourra amener à des poursuites judiciaires, pour la personne l'ayant publiée.

Article 16:	acceptation	et effet du	règlement

Un exemplaire du présent règlement intérieur sera remis à chaque famille et signé lors de l'inscription.

L'inscription sur les dispositifs du service des sports de la Communauté des Communes Giennoises implique l'acceptation du présent règlement.

Le non-respect de ce règlement sera susceptible d'entraîner l'exclusion, temporaire ou définitive, de la personne.

Art	ic	le	<u>17</u>	7 :	Li	ti	g	e

Article 17 . Litige						
En cas de litige qui pourrait provenir de l'exécution du présent acte, le tribunal administrati						
d'Orléans sera compétent pour en juger.						
Je, soussigné(e) Mme, M.	reconnais avoir reçu					
et pris connaissance du présent règlement et en accepter						
	signature :					

Responsable des vacances :

Tél: 02 38 05 19 12 07 78 11 98 64

Adresses utiles:

Service des Sports - Communauté des Communes Giennoises Espace G. Gonat - Rue de l'ancien hôtel dieu - 45 500 - Gien Tél : 02 38 05 19 12 / 07 78 11 98 64

Gymnase des Clorisseaux : Les Clorisseaux - Poilly-lez-Gien (à côté du Collège)

Gymnase M. Audoux : 20 rue du 32ème Régiment d'Infanterie - Gien

Gymnase C. Bottet: gymnase du Lycée B. Palissy - entrée par le stade L. Boyer - Gien

Stade Louis Boyer: 103 avenue du Président Wilson - Gien

Dojo intercommunal : rue jean Mermoz - Gien